

lustre ministre, on se met à la cultiver en plein champ dans le Limousin et l'Anjou.

En 1765, Mgr du Barral, évêque de Castres, en distribue aux curés de son diocèse et leur enseigne la manière de la cultiver.

Enfin, en 1778, Parmentier entreprit son œuvre de vulgarisation, que tout le monde connaît.

BATEAUX SOUS-MARINS

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on poursuit l'invention d'un bateau sous-marin permettant de naviguer à telle profondeur que l'on veut, en gardant la sécurité de sa marche et la possibilité de remonter quand on le désire. Ces tentatives se sont multipliées de nos jours; tous nos lecteurs ont entendu parler des expériences, en France, du *Gymnote*, du *Zédé*, du *Goubet*. Ce dernier avait donné des résultats très remarquables, mais que le Ministère de la Marine avait encore jugés insuffisants, et c'est pour cela que l'inventeur a repris sa première création pour en produire une dont on parle beaucoup en ce moment et que nous allons décrire très rapidement.

Le nouveau *Goubet*, baptisé comme le premier du nom de son inventeur, a sensiblement la forme d'un cigare: long de 33 pieds avec 5½ pieds de diamètre, il est bien entendu pointu des deux bouts, pour trouver moins de résistance quand il progresse au milieu de l'eau. Il pèse 9 tonnes et son volume est tel que, dans son état normal, il flotte en grande partie immergé; quand on veut le faire enfoncer, on ouvre un petit robinet et l'on fait entrer de l'eau dans ses réservoirs. Naturellement, pour supporter les fortes pressions auxquelles il est exposé, il possède une coque très solide, en bronze à canon, dont l'épaisseur maxima atteint et dépasse même deux centimètres; elle est soutenue intérieurement par des nervures, espèce d'osature en fonte. Elle est percée de hublots fermés par d'épaisses plaques de cristal, et elle porte à sa partie supérieure un dôme sous lequel se met le commandant du bateau, qui surveille tout l'horizon par les nombreuses fenêtres de ce dôme; il tient du reste en main la barre de direction qui fait incliner l'hélice à droite ou à gauche, cette hélice jouant le rôle de gouvernail en même temps que le propulseur. En dehors du commandant, l'équipage comprend un mécanicien et un électricien.

C'est qu'en effet, ce sont des piles

qui fournissent la force motrice; il y a de plus deux avirons qu'on peut remplacer l'hélice si besoin est. L'air est renouvelé par des réservoirs d'oxygène, l'air vicié étant évacué par une pompe spéciale. La constance de l'enfoncement est réglée par un dispositif hydro-électrique; quand le bateau est ainsi sous l'eau, comme le commandant ne peut plus voir par les hublots, il a à sa disposition un tube métallique montant à la surface de l'eau et contenant des prismes qui rectifient les images. Enfin, et c'est là le but du *Goubet*, il porte extérieurement et latéralement deux torpilles automobiles: au moyen d'un levier, on peut les mettre en liberté de l'intérieur; ce mouvement fait agir leur mécanisme et elles vont assez sûrement frapper le cuirassé auprès duquel le sous-marin a pu sournoisement s'approcher entre deux eaux.

On procède en ce moment à des essais complets du *Goubet*.

LES HUITRES PERLIÈRES

La pêche des huîtres perlières constitue une industrie assez importante d'un point de la côte californienne; il s'agit spécialement de la Basse-Californie, et, plus particulièrement, du port de La Paz, dont les habitants se livrent à cette pêche. Les embarcations qu'on emploie sont de petites barques de 2 à 3 tonnes et montées par un équipage de 5 ou 6 hommes. Au milieu de la nuit elles sortent du port, et généralement par groupes d'une vingtaine, pour pouvoir se porter secours dans le travail et en cas de mauvais temps; elles arrivent sur le lieu de pêche au point du jour. Un coup de canon annonce le commencement de la journée.

Aussitôt les plongeurs se jettent à l'eau. Jadis cela se passait suivant un mode primitif: les plongeurs s'enduisaient le corps d'huile, se bouchaient les narines et restaient sous l'eau tant que la respiration ne venant pas à leur manquer. Ils recevaient le quart des huîtres qu'ils pêchaient; mais dans ces conditions, le métier était des plus fatigants, et, en outre, le plongeur, toujours menacé d'asphyxie, ne pouvait pas efficacement examiner le fond et chercher les *pintadmés*. Aujourd'hui tout est bien changé, et l'on se sert des instruments les plus perfectionnés. Le plongeur se revêt d'un scaphandre, et son travail n'est pas plus pénible que celui des scaphandriers ordinaires; aussi n'est-il plus payé qu'à la journée.

On estime qu'une équipe de 20 barques peut recueillir 3 tonnes d'huîtres perlières par jour. Les *pintadmés* sont portées à terre, on les fait bouillir, on en écrase la chair pour en tirer les perles.

Les perles pêchées entre le cap San Lucas et le 27e degré de latitude sont généralement très claires et très blanches; quant à celles qu'on pêche au nord de cette zone, elles ont souvent des taches qui en font sensiblement baisser la valeur. On cite une perle pêchée sur la côte de la Basse-Californie qui s'est vendue 10,000 dollars à Paris. Quant à la nacre des huîtres, elle n'est point perdue: elle se vend de 10 à 12 piastres la livre, et ce seul produit couvre les frais de la pêche.

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

L'assemblée régulière hebdomadaire du bureau de la Chambre de commerce a eu lieu, vendredi après-midi, sous la présidence de M. Jos. Contant. Étaient également présents MM. Alph. Racine, G. Boivin, C. P. Chagnon, H. A. Brault, D. Parizeau, J. X. Ferrault, D. Rolland, L. E. Morin, jr., L. J. A. Surveyer, J. O. Joseph, Q. C., F. X. Moisan, Jos. Fortier, Jos. Haynes, D. Masson et H. Laporte.

Après l'expédition des affaires courantes, il est donné communication d'une lettre de l'assistant du Secrétaire Provincial, informant la Chambre que le consul du Japon, à Vancouver, est sur le point de visiter la Province de Québec et les autres provinces de l'Est, dans le but de conférer avec les Chambres de Commerce et les principaux marchands et manufacturiers, et de s'entendre avec eux sur les moyens à employer pour augmenter les transactions commerciales entre le Canada et la Japon.

Le président de la chambre est invité à s'occuper de la question.

Le conseil passe une résolution approuvant dans son entier le rapport adopté, lundi dernier, par le Comité des Citoyens au sujet de l'Exposition Internationale, qui devra avoir lieu en 1897. Par cette résolution on a demandé au Maire de presser le sous comité et de préparer son rapport sans retard, de sorte qu'il soit possible, pendant la présente session du Parlement fédéral, d'obtenir l'appui du Gouvernement.

Le Comité de Législation est prié d'examiner les règlements de la Chambre et de voir s'il est nécessaire d'y apporter des changements.

MM. D. Torrance & Co., ont écrit disant qu'ils ont obtenu l'agence de la ligne *Furness* qui fera un service direct entre Dunkerque (France) et Montréal. L'examen de la question est remis à plus tard.

ASSEMBLÉE DES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

L'assemblée générale annuelle des membres de la société, a eu lieu le 11 mars courant, à ses salles, au Monument National, sous la présidence de M. C. P. Chagnon. Parmi les membres pré-